Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Fixation des attributions de compensation 2024 à la suite de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 16 septembre 2024 liée au transfert de financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-228

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**69**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**83**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 30/12/2024

Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Il a été exposé que,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit évaluer les charges transférées lors de la première année d'application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et, les années ultérieures, à chaque nouveau transfert de charges. Celui-ci intervient soit lors d'un transfert de charge ou d'une restitution de compétence, soit lors d'une modification de l'intérêt communautaire.

Depuis le 1er janvier 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est compétente, en lieu et place de ses communes membres pour les contributions financières au budget du service départemental d'incendie et de secours.

La CLECT s'est réunie le 16 septembre dernier pour évaluer les charges financières liées à ce transfert.
Le rapport approuvé par la CLECT au terme de ses travaux a été communiqué aux quatre-vingt-un maires des communes membres qui bénéficiaient d'un délai de trois mois pour l'adopter selon les règles de majorité qualifiée suivantes : la moitié des communes représentant les 2/ 3 de la population de la Communauté d'agglomération ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population.
Les communes s'étant prononcées favorablement, il appartient au conseil communautaire de fixer le montant des attributions de compensation en résultant.

Ainsi, en l'état actuel des transferts intervenus, les montants des attributions de compensations pour l'année 2024 sont les suivants :

Communes	AC 2023	AC 2024
ABONDANT	326 346,90	244 697,39
ALLAINVILLE	-1 813,95	-6 439,73
ANET	721 320,80	603 828,56
ARDELLES	-5 062,00	-12 626,69
AUNAY-SOUS-CRECY	87 992,87	70 914,87
BEAUCHE	428,60	-9 819,46
BERCHERES-SUR-VESGRE	123 513,01	92 850,15
BEROU-LA-MULOTIERE	16 471,75	29 146,28
BOISSY-EN-DROUAIS	-3 693,89	-10 785,35
BONCOURT	28 773,48	19 225,99
BOULLAY-MIVOYE	4 403,99	-12 329,35
BOULLAY-THIERRY	4 338,50	-14 165,55
BREZOLLES	185 354,56	124 093,75
BROUE	142 015,60	108 486,30
BU	241 006,30	175 373,04
CHAPELLE FORAINVILLIERS	23 377,60	16 356,12
CHARPONT	12 404,80	-7 266,62
CHATAINCOURT	-770,00	-10 282,69
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	447 292,50	341 565,53
CHAUSSEE-D'IVRY	244 692,95	193 980,21
CHERISY	588 662,82	543 385,82
CRECY-COUVE	-1 462,00	-10 642,74
CRUCEY VILLAGES	7 726,90	-13 468,08
DAMPIERRE	95 968,59	68 466,13
DREUX	11 015 477,80	10 366 715,80
ECLUZELLES	22 614,40	16 582,31
ESCORPAIN	-1 772,37	-10 478,56
EZY-SUR-EURE	508 867,24	434 991,24
FAVIERES	66 493,60	40 338,48
FESSAINVILLIERS-MATTANVILLIERS	-363,26	-7 184,24
FONTAINE LES RIBOUTS	-6 210,80	-13 894,63

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Communes	AC 2023	AC 2024
GARANCIERES-EN-DROUAIS	5 109,15	-4 031,78
GARNAY	137 989,20	114 380,20
GERMAINVILLE	21 778,60	9 843,36
GILLES	42 415,20	25 310,00
GUAINVILLE	100 756,00	73 549,02
IVRY-LA-BATAILLE	415 545,60	362 612,60
LA MADELEINE DE NONANCOURT	272 071,00	245 136,00
LA MANCELIERE	125,20	-6 270,12
LAONS	203,70	-24 012,09
LE BOULLAY LES DEUX EGLISES	-1 478,60	-11 195,36
LES CHÂTELETS	-91,00	-5 082,42
LOUVILLIERS-EN-DROUAIS	2 883,45	-4 006,80
LOUYE	14 909,65	10 337,65
LURAY	-18 323,00	-83 628,00
MAILLEBOIS	-7 523,46	-44 943,86
MARCHEZAIS	89 314,20	75 049,71
MARVILLE-MOUTIERS-BRULE	36 945,75	4 698,11
MESNIL-SIMON	175 125,60	149 690,54
MEZIERES-EN-DROUAIS	153 387,13	115 467,29
MONTREUIL	68 812,46	45 438,46
NONANCOURT	439 182,91	391 305,91
ORMOY	19 070,12	11 145,49
OUERRE	79 041,40	54 040,16
OULINS	142 399,73	101 322,94
PRUDEMANCHE	-1 315,60	-11 071,91
PUISEUX	-1 128,90	-5 781,25
REVERCOURT	0,00	-1 493,79
ROUVRES	100 670,52	70 564,41
RUEIL LA GADELIERE	52 780,36	35 112,98
SAINT ANGE ET TORCAY	-7 037,08	-18 320,68
SAINT GEORGES MOTEL	66 146,73	48 837,73
SAINT JEAN DE REBERVILLIERS	-6 181,00	-14 512,42
SAINT LUBIN DE CRAVANT	-265,00	-2 813,09
SAINT OUEN MARCHEFROY	68 647,57	54 670,82
SAINTE-GEMME-MORONVAL	104 275,20	81 410,20
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	938 197,13	781 215,56
SAINT-MAIXME-HAUTERIVE	4 032,36	-12 773,68
SAINT-REMY-SUR-AVRE	774 478,43	620 182,68
SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	-42 734,84	-73 250,57
SAULNIERES	59 924,66	35 567,77
SAUSSAY	222 695,84	169 341,84
SERAZEREUX	-21 631,84	-42 200,82
SERVILLE	97 964,80	81 350,60
SOREL-MOUSSEL	210 424,16	145 762,01
THIMERT-GATELLES	49 555,00	1 784,14
TREMBLAY-LES-VILLAGES	162 240,00	57 037,88
TREON	47 954,40	-6 930,60
VERNOUILLET	2 487 931,00	2 227 455,00
VERT-EN-DROUAIS	68 540,46	33 066,45
VILLEMEUX-SUR-EURE	90 697,00	29 288,08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Un chiffre positif correspond à une attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération à la commune et un chiffre négatif à une attribution de compensation versée par la commune à la Communauté d'agglomération.
Les attributions de compensation étant versées par douzième, les régularisations s'opèreront sur le dernier versement de l'année. Pour les attributions de compensation négatives, un titre de recette sera émis en fin d'année.

VU *l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,*
VU *la délibération n°2020-270 du conseil communautaire du 14 décembre 2020 portant fixation des attributions de compensation,*
VU *le rapport de la CLECT du 16 septembre 2024,*
VU *les délibérations des communes de Abondant, Allainville, Aunay sous crecy, Berchères-sur-Vesgre, Boissy en drouais, Boncourt, Boullay les deux eglises, Brezolles, Bu, Charpont, Chataincourt, Chateauneuf en Thymerais, Cherisy, Crécy couvé, Crucey-villages, Dreux, Ecluzelles, Escorpain, Ezy sur Eure, Fontaine les Ribouts, Garancières en drouais, Garnay, Germainville, Gilles, Guainville ; Ivry la bataille, La chapelle Forainvilliers, La Chaussée d'Ivry, Laons, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Le Mesnil Simon, Louvilliers en Drouais, Luray, Maillebois, Marchezais, Marville moutiers brulé, Mézières en drouais, Montreuil, Ormoy, Ouerre, Oulins, Prudemanche, Rouvres, Rueil la gadeliere, Saint Ange et Torçay, Saint Georges Motel, Saint Jean de Rebervilliers, Saint Lubin de Cravant, Saint Lubin des Joncherets, Saint Maixme Hauterive, Saint Ouen Marchefroy, Saint Rémy sur Avre, Saint Sauveur Marville, Sainte Gemme Moronval, Saussay, Serazereux, Serville, Sorel Moussel, Tremblay les villages, Vernouillet, Vert en Drouais, Villemeux-sur-Eure, portant approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le montant des attributions de compensation 2024 conformément aux montants exposés dans le tableau ci-dessus ;

ARTICLE 2 : **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à opérer les régularisations comptables nécessaires avec les communes membres.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**